Laboratoire CBM 25
32, rue de Terre Rouge - BP1477 –
25008 BESANCON Cedex
Tél. : 03.81.47.89.89

EDC FRANCHE-COMTE
10, rue des métiers – 39700 ROCHEFORT/NENON
Tél : 03.84.70.55.77 – Fax : 03.84.70.51.48

INFORMATIONS

ELIMINATION DES DECHETS

Pour répondre aux décrets et arrêtés concernant les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI), leur transport et leur élimination, le **laboratoire de Terre Rouge met à disposition des professionnels de santé une borne automatisée DEMETIS .**
Le laboratoire des CHAPRAIS met à disposition des professionnels de santé un local d'entreposage.

Quelque soit le mode d'élimination choisi, Le producteur (*médecin, infirmière…*) contacte EDC au 03 84 70 55 77 pour signer une convention tripartite avec le prestataire collecteur (*EDC*) et l'établissement assurant le regroupement pour l'élimination de ces déchets (*CBM25*). L'abonnement est payable à la signature du contrat.

BORNE AUTOMATISEE DEMETIS – Laboratoire de Terre Rouge

La borne Mini Démétis est accessible 24h/ 24, 7j/7, et 365 jours par an.

- EDC FC fournit les emballages annuels ainsi que les codes barres permettant l'accès à la borne Démétis. Ces codes barres doivent être collés sur tous les emballages

- De façon périodique et au minimum une fois par trimestre les producteurs doivent rapporter les emballages à la borne Démétis.

- Après avoir tapé le code barre inscrit sur l'emballage via le clavier de la borne Démétis, l'ouverture automatique de la porte se déclenche afin de déposer l'emballage à l'intérieur. Un ticket de prise en charge du déchet est édité par la borne et doit être conservé par le professionnel.

- La société EDC effectue une collecte périodique de la borne et transporte les déchets jusqu'au centre de traitement habilité à les éliminer. Un bordereau de suivi des déchets avec regroupement (cerfa 11352*01) est édité et après validation du centre d'élimination est retourné au gestionnaire du point d'apport volontaire

- Une attestation annuelle des dépôts est envoyée par la société EDC au producteur conformément à la réglementation

- Pour le renouvellement des emballages et des codes barres, le professionnel de santé doit prévenir EDC au 03 84 70 55 77 avant l'utilisation de son dernier emballage pour ne pas être en rupture de stock. Les emballages et codes barres seront livrés directement au Centre de Regroupement

- Pour retirer vos emballages au Laboratoire Terre Rouge à Besançon, se présenter auprès des magasinières du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

Version électronique fait foi

LOCAL D'ENTREPOSAGE – Laboratoire des Chaprais – Centre d'apport Volontaire

➔ Les emballages étiquetés par EDC pour l'année seront livrés au domicile du producteur de déchets.

➔ De façon périodique et au minimum une fois par trimestre les producteurs doivent rapporter les emballages identifiés au centre d'apport volontaire selon les horaires d'ouverture du laboratoire :

- Vérifier l'identification des emballages
- S'adresser à l'accueil du laboratoire des CHAPRAIS qui vérifiera l'état physique et l'identification des emballages, et saisira le date de dépôt sur le site internet de Demetis
- Le producteur sera ensuite accompagné au local pour y déposer ses emballages.

➔ La société EDC effectue une collecte périodique et transporte les déchets jusqu'au centre de traitement habilité à les éliminer. Une attestation de dépôt sera envoyée automatiquement par mail à l'adhérent.

La version électronique fait foi